

Dépistage de la covid-19 en Île-de-France : **ce qu'il faut savoir**

QUELLES SONT LES PERSONNES QUI DOIVENT SE FAIRE TESTER EN PRIORITÉ ?

PRIORITÉ 1

test à visée diagnostique

- ▶ Personnes disposant d'une prescription médicale
 - ▶ Personnes ayant des symptômes compatibles avec la Covid-19
 - ▶ Personnes ayant eu un contact à risque avec un cas confirmé, notamment ceux ayant été contactés par la CPAM ou l'ARS dans le cadre du contact tracing
 - ▶ Professionnels de santé et professionnels assimilés intervenant à domicile
 - ▶ Les professionnels exerçant en établissement de santé ou en établissement médico-social doivent avoir accès à un test au sein de leur structure de rattachement
- ▶ Test dans les 24h et résultats dans les 24h suivantes

PRIORITÉ 2

test à visée de dépistage

- ▶ Toute autre situation non citée précédemment, notamment les personnes souhaitant disposer d'un test dans le cadre d'un voyage, ou des dépistages préventifs organisés dans des établissements scolaires, des services publics ou des entreprises, sans lien avec un risque précisément identifié
- ▶ Test possible mais non prioritaire ; rendu du résultat en fonction de la capacité du laboratoire à traiter dans les délais impartis les indications prioritaires

En cas de doute, commencez toujours par contacter votre médecin traitant

POUR SE FAIRE DÉPISTER EN ÎLE-DE-FRANCE, 3 POSSIBILITÉS

Dans un laboratoire de ville

- ▶ Vous pouvez vous rendre dans le laboratoire de ville de votre choix
- ▶ Les personnes symptomatiques, les personnes identifiées comme sujets contact, les professionnels de santé sont prioritaires pour être testés
- ▶ Les conditions de prise de rendez-vous peuvent varier d'un laboratoire à l'autre
- ▶ Retrouvez la liste des laboratoires pratiquant des tests de dépistage à la Covid-19 sur sante.fr

Dans un des 20 centres de dépistage et de diagnostic Covid-19 mis en place par l'Agence régionale de santé

- ▶ 20 centres ouverts 6j/7, avec une plage horaire 8h-14h réservée aux publics prioritaires (priorité 1) âgés de plus de 6 ans



- ▶ Retrouvez la liste des centres de dépistage et de diagnostic Covid-19 sur iledefrance.ars.sante.fr

Lors d'une opération ponctuelle de dépistage mobile

- ▶ Barnums et bus implantés pour une journée dans votre commune
- ▶ Accès prioritaire aux personnes symptomatiques, aux sujets contacts et aux professionnels de santé
- ▶ Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le compte Twitter de l'ARS Île-de-France (@ARS_IDF) pour connaître les prochaines opérations dans votre commune

VOUS ÊTES PRIORITAIRES ?

Pensez à vous munir d'un justificatif pour vous garantir un accès rapide au test

- ▶ Vous présentez des symptômes : présentez une prescription médicale
- ▶ Vous êtes sujet contact d'une personne atteinte de la Covid-19 : présentez le SMS ou le mail de l'Assurance Maladie ou de l'ARS
- ▶ Vous êtes professionnel de santé : présentez votre carte CPS ou un autre justificatif (contrat de travail, bulletin de salaire)